|  |  |
| --- | --- |
| Direction des entreprises, du travail,  de la concurrence et de la consommation  de Guyane (DETCC)  Pôle 3E  Cellule formation professionnelle  et politique du titre  Tél. : 0594 21 41 45/ 21 41 32  Mèl : certification-detcc-973@guyane.pref.gouv.fr |  |
| **CADRE RESERVE A L’ADMINISTRATION** |
| N° TP  Arrêté du  JO du |
| 🞎 accord 🞎 refus  Décision HAB  Du ………/………/…………… au ………/………/…………… |

**Titre professionnel du Ministère chargé de l’emploi**

**Fiche d’habilitation de membre du jury**

***(Arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel   
du ministère chargé de l’emploi modifié par l’arrêté du 15 septembre 2016)***

|  |
| --- |
| **POUR LE TITRE PROFESSIONNEL DE :**  « ………………………………………………………………………………….. » |

**CANDIDAT JURE**

NOM DE NAISSANCE :

Nom D’EPOUSE :

ADRESSE PERSONNELLE

Voie :

Code postal :

Ville :

Tél. personnel :

@ Mèl personnel :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

COMMUNE DE NAISSANCE :

PAYS DE NAISSANCE :

ADRESSE PROFESSIONNELLE

Voie :

Code postal :

Ville :

Tél. professionnel :

@ Mèl professionnel :

**Situation actuelle**

🞏 Chef d’entreprise 🞏 Travailleur indépendant

🞏 Profession Libérale 🞏 Demandeur d’emploi depuis le :

🞏 Artisan 🞏 Retraité depuis le :

🞏 Salarié 🞏 Formateur depuis le :

🞏 Salarié chargé d’encadrement 🞏 Autre situation (préciser) :

**Mobilité géographique pour intervenir en tant que jury hors de Guyane**

🞏 Oui Préciser les départements :

🞏 Non

**Habilitation(s) antérieure(s) pour un titre professionnel du ministère chargé de l’emploi**

🞏 Oui

🞏 Non

**Je soussigné(e),……………………………………………………………………………, déclare être candidat(e)** **à la qualité de membre de jury du titre professionnel ci-dessus visé**. A ce titre j’autorise la DGCOPOP à inscrire mes coordonnées dans l’applicatif CERES utilisé par le Ministère de l’emploi et les organismes agréés par celui-ci.

**Je certifie :**

* justifier d’une expérience professionnelle d’au moins 3 ans dans des types d’emplois visés par le titre et de ne pas avoir quitté le métier depuis plus de 5 ans

J’ai été informé(e) de la nécessité de connaitre le(s) référentiel(s) correspondant à la certification visée, les droits et obligations afférents à la fonction de membre de jury et de me professionnaliser (documents et informations sur le site <https://www.jurytitreprofessionnel.fr/> )

* ne pas faire l’objet d’une mesure pénale ou condamnation administrative d’interdiction de participer à un jury d’examen[[1]](#footnote-1).

**Je m’engage à**:

* à respecter la charte de déontologie des membres du jury (en annexe)
* ne pas exercer la fonction de juré en cas de lien professionnel et personnel avec le ou les candidats présentés à la session de validation
* ne pas exercer la fonction de juré au-delà de la date de fin d’habilitation attribuée par la DGCOPOP
* informer la DGCOPOP de tout changement relatif à ma situation personnelle et professionnelle (coordonnées, durée et périodes d’activités professionnelles).

**Justificatifs à fournir**

- copie d’une pièce d’identité en cours de validité

- tableau ci-dessous renseigné

- curriculum vitae à jour de vos expériences professionnelles

- tout document permettant de justifier votre expérience professionnelle en lien avec le titre visé.

Informations concernant les expériences professionnelles liées au titre professionnel de   
(intitulé du titre) :

………………………………………………………………………………………………..

*Commencer par l’expérience professionnelle la plus récente.*

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Emploi / métier exercé** en lien avec le référentiel du titre | **Entreprise** (nom et adresse) | **Statut**  (chef d’entreprise**,** artisan, salarié, travailleur indépendant, profession libérale, etc.) | **Période d’emploi** | **Durée (en mois)** |
|  |  |  | du / /  au / / |  |
| Détails des activités liées à cet emploi : | | | | |
|  |  |  | du / /  au / / |  |
| Détails des activités liées à cet emploi : | | | | |
|  |  |  | du / /  au / / |  |
| Détails des activités liées à cet emploi : | | | | |
|  |  |  | du / /  au / / |  |
| Détails des activités liées à cet emploi : | | | | |

Fait à ……………………………….., le…………………..

Nom, prénom et signature du (de la) candidat(e)

CHARTE DEONTOLOGIQUE  
**Des membres de jury du titre professionnel délivré par le ministère chargé de l’emploi**

**Préambule**

Toute démarche de validation de compétences professionnelles, acquises par la formation ou l’expérience, trouve son aboutissement dans le travail d’évaluation que mènent les jurés et dans leur décision finale de valider ou non la prestation des candidats, en vue de leur attribuer tout ou partie d’un titre professionnel.

Le rôle du jury est donc très important ; leurs pratiques doivent être rigoureuses et identiques sur le territoire national afin de respecter une égalité de traitement des candidats.

Les membres de jury sont habilités et missionnés par le Directeur général de la cohésion et des populations.

Ils garantissent l’application des références professionnelles et des critères d’évaluation prévus dans le référentiel de certification, lors des sessions d’évaluation.

Leur rôle consiste à :

- Evaluer les réalisations des candidats et valider leurs compétences et leur aptitude à tenir l’emploi visé par le titre

- Délibérer et décider, souverainement, de l’attribution des titres, CCP ou CCS

- Restituer les résultats au candidat et remplir la fiche individuelle de résultats

- Dresser le procès-verbal de la session, permettant à la DGCOPOP d’effectuer l’acte de certification

* + 1. **La neutralité :**

Le jury n'est pas une instance de recrutement. Vous faites abstraction de tout intérêt personnel et professionnel.

Vous ne participez pas à l'évaluation ni aux délibérations du jury si vous connaissez personnellement un candidat.

* + 1. **L’objectivité de l'évaluation :**

Après avoir analysé de manière approfondie l'intégralité du dossier du candidat, vous évaluez dans le cadre d’une mise en situation, ses compétences professionnelles, sans considération du statut et des particularités de la personne. Votre évaluation se fonde sur la performance du candidat au regard des textes de référence de la certification visée et notamment du référentiel de certification et du dossier technique d’évaluation. Vous prenez du recul par rapport à vos propres procédures de travail et perception du métier.

* + 1. **Le respect de la confidentialité :**

Vous respectez, sans limitation de durée, la confidentialité des informations de toute nature fournies par le candidat et notamment les données personnelles et professionnelles.

Vous vous engagez également à garantir la confidentialité des délibérations du jury.

* + 1. **L'égalité de traitement :**

Tout au long de la procédure d'évaluation, vous veillez à ce qu'aucun élément de nature discriminatoire ne perturbe l'appréciation du dossier ; vous veillez à fonder votre évaluation sur l'expérience du candidat dans sa globalité et adoptez une attitude neutre et bienveillante.

Vous laissez le candidat conduire son activité et n'intervenez que pour des raisons de sécurité.

* + 1. **La solidarité de la décision du jury :**

Vous êtes solidaire de la décision du jury.

Chaque membre du jury garantit le respect du cadre règlementaire de la certification, de la charte de déontologie des membres du jury et des règles méthodologiques d'évaluation des candidats.

Il garantit la sérénité et le bon déroulement des débats pour aboutir à une proposition la plus consensuelle possible concernant la décision finale du jury.

Les jurés expriment équitablement leur opinion.

1. La loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations:

   *« Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende » (article 441-1 du code pénal)*

   *« Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique […], par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende» (article 441-6 du code pénal).*

   *« Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait: 1° D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts; 2° De falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère; 3° De faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié » (article 441-7 du code pénal).*  [↑](#footnote-ref-1)